

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 novembre 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

DSR 2014

Le projet retenu et qui fera l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général au titre de la DSR 2014 est l'aménagement de l'accès à la Mairie, notamment pour les personnes en fauteuil roulant.

Reversement du FPIC : Décision modificative n°2

La commune doit reverser la somme de 3 071€ au titre du FPIC. Cela nécessite une modification du budget de la commune 2013 comme suit :

Sens	Imputation	Libellé	Montant
Dépenses	73925	FPIC	+ 3 075.00
Recettes	73111	Taxes Foncières et Habitation	+ 3 075.00

Révision de la Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal décide de maintenir, pour l'année **2014**, le taux de la Taxe d'Aménagement à **1%**

Révision de la Redevance d'assainissement

Le Conseil Municipal décide une augmentation de 2% de la redevance d'assainissement et fixe le prix du m3 prélevé à **1.23€** ainsi que de réévaluer et de fixer à **26.50€** l'abonnement.

Tarifs municipaux 2014

Les tarifs 2013 sont augmentés de 2% (voir DCM 49-2013 affiché ci-contre)

Circuits de randonnées : Approbation des plans

Le conseil municipal approuve les plans de circuits de randonnées pédestres et équestres qui seront présentés au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour vérification. Le balisage sera balisé par leur soin courant 2014-2015. La commune devra faire l'entretien.

Etude de devis :

1- Remplacement du rideau de scène

Après études des différents devis, le rideau de scène ne sera pas remplacé mais simplement nettoyé et raccommodé.

2- Formation incendie

La municipalité décide de faire suivre une formation incendie aux personnels et élus volontaires de la commune, aux institutrices de Choussy ainsi qu'à différents personnels d'autres communes pour lesquelles la participation sera refacturée.

3-Illumination de Noël

Le Conseil municipal décide de rajouter une décoration de Noël sur la RD 21 au niveau du bourg. pour un montant de 268.00€HT, soit 320.53€TTC, a commander auprès de l'entreprise PYRO CONCEPT qui a déjà fourni les décorations acquises en 2013.

4- Colis de Noël 2014

Le conseil municipal fixe à **20€** le montant du colis pour une personne seule et à **30€** pour un couple.

Fait et affiché à CHOussy, le 12 novembre 2013

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME